



Litige avec agence de voyage

Par **MiniAldo**, le **07/03/2011** à **23:50**

Bonjour, j'ai quelques soucis avec une compagnie de voyage

Je recapitule les faits :

Fin octobre, un ami et moi-meme achetons sur internet des vols secs pour le Senegal, voyage prévu mi-decembre.

Sur la reservation, l'heure du vol, bien que non definitive, est prévue pour 10 decembre à 8h. Nous arrivons a l'aeroport vers 6h30 et nous constatons que notre avion a été avancé à 6h. Nous avons donc rater notre avion.

Dans l'urgence, nous decidons de prendre d'autres billets pour ne pas gacher notre voyage, prix des billets 800 euros aller-retour par personne.

Nous avons contacté la compagnie a notre retour, et celle-ci nous indique nous avoir envoyé vers mi-novembre les convocations avec le nouvel horaire.

Après une inspections minutieuse de notre boite mail, nous sommes absolument certain de n'avoir jamais reçu cette convocation. Le seul mail que nous avons reçu est la confirmation de reservation, qui je vous l'accorde, ne fait pas office de convocation.

Eux nous envoie une trace de ce mail qu'ils nous ont soit-disant envoyé, mais je vous garantie que nous n'avons jamais reçu ce mail !

Nous voudrions que la compagnie rembourse les billets que nous avons du racheter. As t'on une chance de gagner en cas de poursuite judiciaire ?

Merci d'avance !

Par **ligny**, le **08/03/2011** à **07:11**

Bonjour

j'ai voyagé avec la compagnie Royale Air Maroc arrivé a destination je me suis rendu compte

que mes bagages en soute avaient été spoliés en partie j'ai donc fait les constatations au bureau des réclamations la suite a été de me dire qu'on me rembourse sur la base de 110dollards alors que j'avais des pièces détachées de machines industrielles d'une valeur de plus de 3000€ facture à l'appui que faire ? ? ?